

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260923-2026_169_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Madame Jargalmaa OYUNBAATAR et Monsieur Khatanbaatar BATJARGAL, pour le logement sis 2 rue des Usiniers à GEX, couvrant la période du 23/09/2026 au 22/10/2026 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (JCC)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT l'urgence à assurer l'hébergement de Madame Jargalmaa OYUNBAATAR et Monsieur Khatanbaatar BATJARGAL, ainsi que leur jeune enfant, dans l'attente d'une solution de logement pérenne,

CONSIDÉRANT la disponibilité du logement communal sis 2, rue des Usiniers 01170 GEX, d'une surface 51 m², le rez-de chaussée n'étant pas pris en compte dans le calcul (cave),

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Jargalmaa OYUNBAATAR et Monsieur Khatanbaatar BATJARGAL, pour la période du 23/09/2026 au 22/10/2026, pour un T2 sis 2 rue des usiniers 01170 GEX, d'une surface utile de 51 m² et moyennant un loyer mensuel révisable, fixé à 330,48 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 23 septembre 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 23 septembre 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 23 septembre 2026.